



## **Les nouvelles vidéos donnent aux demandeurs d'asile des informations de base relatives à la procédure de demande d'asile**

L'Office national de l'immigration (MIGRI) a réalisé des vidéos à l'attention des demandeurs d'asile sur les différentes phases de la procédure de demande d'asile. Ces vidéos visent à expliquer la procédure de demande d'asile aux demandeurs d'asile de la manière la plus simple et compréhensible possible.

### **Découvrez les vidéos de l'Office national de l'immigration sur la chaîne Youtube**

Vous trouverez les vidéos suivantes sur la chaîne Youtube de l'Office national de l'immigration :

- Demande d'asile en Finlande
- Sur quel motif peut-on obtenir le permis de séjour ?
- Qui fait quoi lors de la procédure de demande d'asile ?
- Interview de demande d'asile
- Attendre la décision
- Décision positive
- Décision négative

Vous pouvez demander davantage d'informations sur les vidéos aux employés de votre centre d'accueil.

Les vidéos ont été réalisées dans le cadre du projet ONE. Le projet a pour objectif d'assurer que les demandeurs d'asile obtiennent suffisamment d'informations sur la procédure de demande d'asile, et sur leurs droits et obligations dans la procédure. Le projet ONE est subventionné par le Fonds « Asile, Migration et Intégration » (AMIF).

Outre les vidéos, le projet a également rédigé la brochure Informations à l'attention du demandeur d'asile qui fournit davantage d'informations de base sur la demande d'asile. Les autorités de la police ou de garde-frontières vous remettront cette brochure lorsque vous ferez votre demande d'asile. Vous trouverez aussi cette brochure sur le site Web de l'Office national de l'immigration.

### **La documentation a été élaborée en coopération avec les demandeurs d'asile**

Dans le cadre de ce projet, on a souhaité que les documentations soient le mieux orientées client possible. Pour cette raison, les documentations ont été élaborées avec les demandeurs d'asile et les employés des centres d'accueil.



**Maahanmuuttovirasto**  
**Migrationsverket**  
**Finnish Immigration Service**

---

Les vidéos ont été traduites dans les langues majeures des demandeurs d'asile : arabe, dari, anglais, perse, somali, sorani, turc et russe. La documentation est disponible dans ces langues, et aussi en albanais, espagnol, kurmandji, français et suédois.

**Découvrez les vidéos:** [migri.fi/videot-turvapaikanhakijoille](https://migri.fi/videot-turvapaikanhakijoille)

**Découvrez les brochures:** [migri.fi/esitteet-ja-julkaisut#turvapaikka](https://migri.fi/esitteet-ja-julkaisut#turvapaikka)